

Gaspé et ses tavernes

Fabien Sinnett

Volume 55, numéro 3 (193), décembre 2018, mars 2019

Histoires enivrantes

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/89488ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Musée de la Gaspésie

ISSN

1207-5280 (imprimé)

2561-410X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Sinnett, F. (2018). Gaspé et ses tavernes. *Magazine Gaspésie*, 55(3), 15–17.



GASPÉ ET SES TAVERNES

À Gaspé, l'époque des tavernes dure de 1769 à 1934 et elles y sont nombreuses sur la pointe O'Hara. C'est un endroit privilégié pour exploiter un tel commerce, vu l'achalandage du port de mer. Par le fait même, le lieu sera aussi fréquenté par les contrebandiers dans les années 1920.

Fabien Sinnett

Auteur, président et fondateur de Berceau du Canada

Aussitôt débarqués des navires, les marins se rendent dans les tavernes alors réservées exclusivement aux hommes. Ces derniers, souvent originaires de pays étrangers et en guerre, y règlent leurs différends par des bagarres à la suite d'argumentations corsées. Ces tavernes deviennent un peu comme le siège des Nations Unies du monde maritime. Elles sont aussi le lieu de rendez-vous des chasseurs de baleine qui racontent leurs aventures en mer, leurs dernières prises ainsi que leurs récents voyages outre-mer.

Les citoyens de Gaspé ou des villages environnants s'y rencontrent également afin d'y bavarder et d'y passer du bon temps, tout en se tenant au courant des dernières nouvelles. Il y a beaucoup de bagarres entre les gens de Gaspé. Entre autres, il y a l'histoire de deux Irlandais, un qui vient de Cap-des-Rosiers et l'autre de Gaspé. Après plusieurs consommations, ils se bagarrent à l'extérieur de la taverne à chacune de leur rencontre. Parfois, la bagarre débute entre eux l'avant-midi, et reprend au retour du dîner alors que les arguments continuent.

PREMIÈRE TAVERNE

La première taverne à Gaspé est établie sur la pointe O'Hara vers 1769 par Felix O'Hara, qui est le premier citoyen de Gaspé à posséder un titre de terre officiel sous le Régime britannique. Il tient son commerce pendant plusieurs années avec l'aide de sa famille. À cette époque, il vend surtout du rhum qui est très populaire auprès des marins. Puisqu'il n'existe alors aucun service de l'ordre dans le village, le tenancier doit assurer lui-même la sécurité des lieux. Vers 1841, les descendants de Felix O'Hara louent la taverne, qui



Le *Mayita*, un navire de patrouille luttant contre la contrebande en Gaspésie, vers 1930.

Collection Fabien Sinnett

est située à l'arrière de leur magasin, à Michael Costello, qui demeure sur la pointe O'Hara dans une petite maison au bord de l'eau.

Aux environs de 1850, James Carter, nouvellement arrivé à Gaspé, loue un local appartenant à la famille Eden sur la pointe O'Hara et ouvre une deuxième taverne sous forme d'auberge. Après le décès de James Carter en 1870, son fils Alfred T. Carter prend la relève jusqu'en 1880.

PERMIS MUNICIPAL

Vers 1860, il faut un permis municipal pour exploiter une taverne à Gaspé. La concurrence est parfois féroce, comme le démontre la plainte déposée par James Carter le 7 septembre 1868 auprès de la municipalité de Gaspé. Il se plaint de Paul-Émile Côté de Québec, venu au port avec sa goélette vendre de l'alcool sans permis à l'aide du citoyen-commerçant Henry Thomas Laws.

Ce même Henry Thomas Laws acquiert lui aussi, en 1871, un permis pour l'exploitation d'une taverne qu'il installe dans le bâtiment qui abrite déjà son magasin sur la pointe O'Hara. Il la possède jusqu'en 1879. Pendant cette même période, soit de 1870 à 1875, John Wilson exploite une autre taverne, également annexée à son magasin. Toujours dans le même secteur, de 1872 à 1878, une

quatrième taverne est tenue par William Baker. Comme on peut le constater, la pointe O'Hara foisonne de tavernes durant ces années.

JOHN BAKER

Le plus illustre tavernier de la pointe O'Hara est certainement John Baker qui exploite une taverne de 1879 à 1934. En 1873, d'autres règlements municipaux exigent que le tavernier désirant avoir un permis présente une pétition au conseil pour appuyer l'ouverture d'un tel commerce.



John Baker.

Collection Fabien Sinnett

Cette demande doit être renouvelée annuellement. Les normes municipales nécessitent que le bâtiment possède deux étages. Ce dernier doit posséder une chambre pour accommoder les consommateurs trop ivres pour se mettre en route. Il doit aussi y avoir une étable afin d'abriter les chevaux des voyageurs ou des clients locaux qui ne sont pas en état de regagner leur domicile par leurs propres moyens.

John Baker ouvre sa première taverne dans un bâtiment loué à John Eden. En 1903, il décide de construire son propre bâtiment. John Baker, homme d'affaires averti, fait construire en 1894 le fameux Hôtel Baker qui deviendra de réputation internationale. Le matin du 7 janvier 1927, un violent incendie détruit sa taverne. Le vaillant tavernier en rebâtit une autre immédiatement sur le même site, encore plus grande que la précédente. En 1929, le sort s'acharne de nouveau : le feu réduit en cendres la nouvelle taverne. Cette fois, ayant une santé fragile, John Baker décide de louer un bâtiment sur « Pig Street » au lieu de reconstruire.

COMMISSION DES LIQUEURS

Le rôle de la Commission des liqueurs de Québec consiste à gérer et à contrôler le commerce des vins et spiritueux, ainsi qu'à délivrer les permis pour les propriétaires d'hôtels ou de restaurants désireux de servir de l'alcool dans leurs établissements.

À l'époque, dans les magasins de la Commission, les bouteilles ne sont pas visibles pour les clients. Ils doivent choisir à partir d'une liste affichée au mur avec les noms, prix et numéros des produits. Par la suite, ils passent leur commande au commis derrière le comptoir. La première succursale à Gaspé ouvre le 10 mai 1960, rue Jacques-Cartier. Elle est la deuxième en Gaspésie, la première ayant été implantée à Chandler environ dix ans plus tôt.

Cette loi comprend aussi la mise en place de la Police des liqueurs qui relève de la Commission. Cette

police provinciale est responsable de l'application des lois relatives à la fabrication et à la vente d'alcool sur tout le territoire québécois. Dans la foulée des réformes policières des années 1960, elle sera définitivement intégrée à la Sûreté du Québec, sous le nom d'escouade des alcools. Les deux derniers agents de la Police des liqueurs à Gaspé, en 1961, sont Lucien Millaire et Melville Labbé.

CONTREBANDIERS

À Gaspé, les spiritueux de contrebande trouvent souvent preneurs sur les quais de la pointe O'Hara malgré la surveillance des navires de patrouille. Les contrebandiers de Gaspé, après avoir récupéré leurs marchandises, vont enfouir leurs bidons d'alcool sur leur terrain. Parfois, pour plus de sûreté, ils profitent de la noirceur pour cacher la boisson sur une propriété environnante. C'est arrivé à un propriétaire de la pointe O'Hara. Lors de la construction de son perron, il trouve le menuisier embauché ivre mort d'avoir bu le contenu d'un bidon trouvé en creusant pour les piliers.

Pendant la crise économique, beaucoup de gens cherchent à noyer leurs difficultés dans l'alcool. Ceux qui ne peuvent se payer un verre à la taverne se concoctent leur propre bagosse ; des alcools frelatés parfois fort nocifs.

COMBATTRE L'IVROGNERIE

La ligue de tempérance est formée aussi tôt que les années 1830. Les croisades de tempérance incitent les Canadiens français à promettre de ne plus boire, ce vœu étant matérialisé par la croix noire en bois placée au mur de la cuisine. La croix signifie qu'il ne doit pas y avoir de consommation d'alcool dans la maison. Certains prêtres font de spectaculaires tournées de tempérance pour s'assurer que leur croix est toujours en place.

Les personnes qui veulent adhérer au mouvement rendent visite au curé de la paroisse, qui leur fait signer un document de promesse comme engagement à ne plus boire



Première succursale de la Commission des liqueurs de Québec à Gaspé. Les premiers employés sont : Murray Miller, Majella Fournier, Fabien Sinnett, Russel Langlais et Leslie Scott.

Musée de la Gaspésie. Fonds Fabien Sinnett. P232/2

d'alcool. Il leur remet également une épinglette qu'ils doivent porter à leur boutonnière comme preuve d'appartenance au mouvement de tempérance.

Pendant plusieurs années, la municipalité de Gaspé détient ce qu'on appelle une « liste noire » qui comprend des noms déposés

par des épouses dont les conjoints boivent toutes leurs payes. Cette liste est envoyée par la municipalité aux hôtels et autres débits de boissons pour leur interdire de vendre de l'alcool à ceux qui sont inscrits sur cette liste.



Réunion familiale, 1959. La croix noire de la tempérance est bien visible au mur.

Musée de la Gaspésie